



Droit urbanisme

Par marinella

Nous souhaitons déposer un recours administratif contre un permis de construire nous sommes 6 riverains contre le projet doit on déposer chacun un recours individuel et pouvons nous partager les frais avocats nous ne souhaitons pas créer d' association de riverains

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous devez chacun individuellement intervenir à l'action mais vous pouvez très bien vous grouper.
Sans avocat vous risquez d'avoir du mal.